

# AtmoSud

*Qualité de l'Air*

Provence - Alpes - Côte d'Azur

CSS Fibre Excellence / SEDE

11/07/2019

**ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE AIR !**



AtmoSud a mené en 2018 des séquences de mesures autour de l'établissement industriel Fibre Excellence sur 3 sites de prélèvements :

- une exploitation maraichère (site n°1),
- l'école du Petit Castelet (site n°2),
- la base nautique de Beaucaire (site n°3).



## Réglementation concernant les PM10 dans l'air ambiant :

Valeur limite **journalière** :  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$ , avec **35 dépassements/an autorisés**.

Valeur limite **annuelle** :  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$

Objectif de qualité **annuel**:  $20 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$ .



## Bilan 2018 école Petit Castelet à Tarascon:

### **Dépassements journaliers : 8 journées**

$55 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 16/02, phénomène de pollution généralisée au département.

$55 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 31/03, en lien avec Fibre Excellence

$63 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 22/06, situation de mistral empoussièremment en lien avec une source émettrice au Nord de l'école

$50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 04/09, en lien avec Fibre Excellence

$76 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 21/09, empoussièremment en forte relation avec des travaux de labours proche de l'école

$66 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 24/09, situation de très fort mistral, empoussièremment généralisé

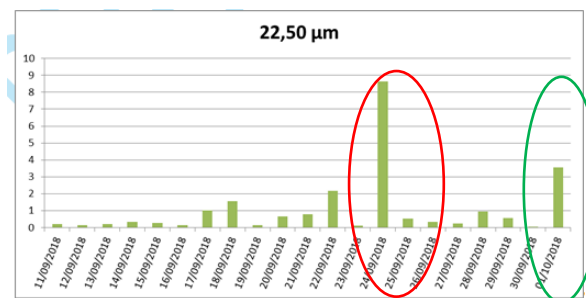
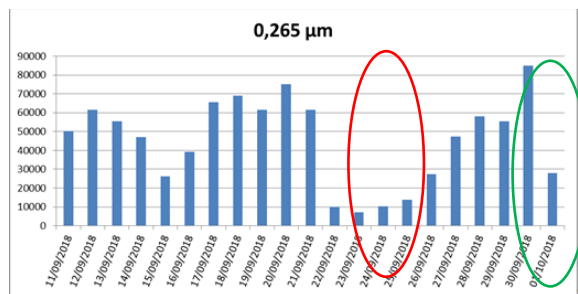
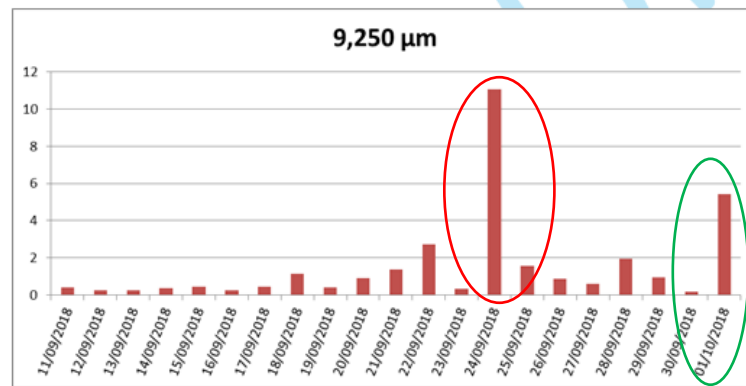
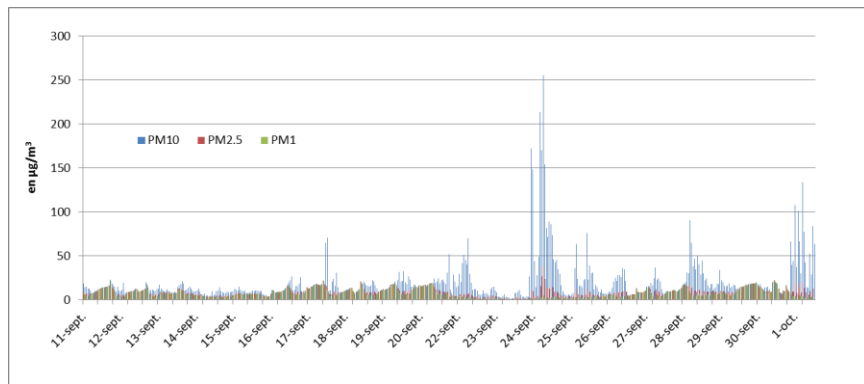
$97 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 01/10, situation de très fort mistral, empoussièremment généralisé

$51 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 24/10, situation de très fort mistral, empoussièremment généralisé

**Moyenne « annuelle » (01/01/2018 au 20/11/2018) :  $24 \mu\text{g}/\text{m}^3$**

# Mesures PM à Tarascon en 2018, granulométrie

Plutôt des grosses particules autour des PM10 et plus.



Nombre de particules en moyennes journalières pour trois classes chez « Maraicher » : PM10, PM 22 et PM 0,3



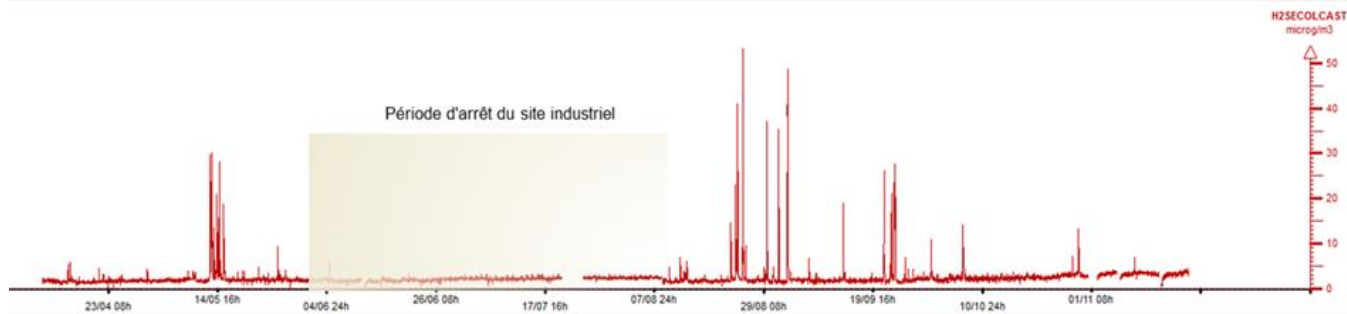
AtmoSud a mené en 2018 des séquences de mesures en  $H_2S$  autour de l'établissement industriel Fibre Excellence sur 3 sites de prélèvements :

- une exploitation maraîchère (site n°1),
- l'école du Petit Castelet (site n°2),
- la base nautique de Beaucaire (site n°3).

15 semaines de prélèvement en  $H_2S$  pour chaque lieu.

Au niveau de l'école du Petit Castelet (site n°2), un analyseur automatique a réalisé le suivi en continu des concentrations en  $H_2S$





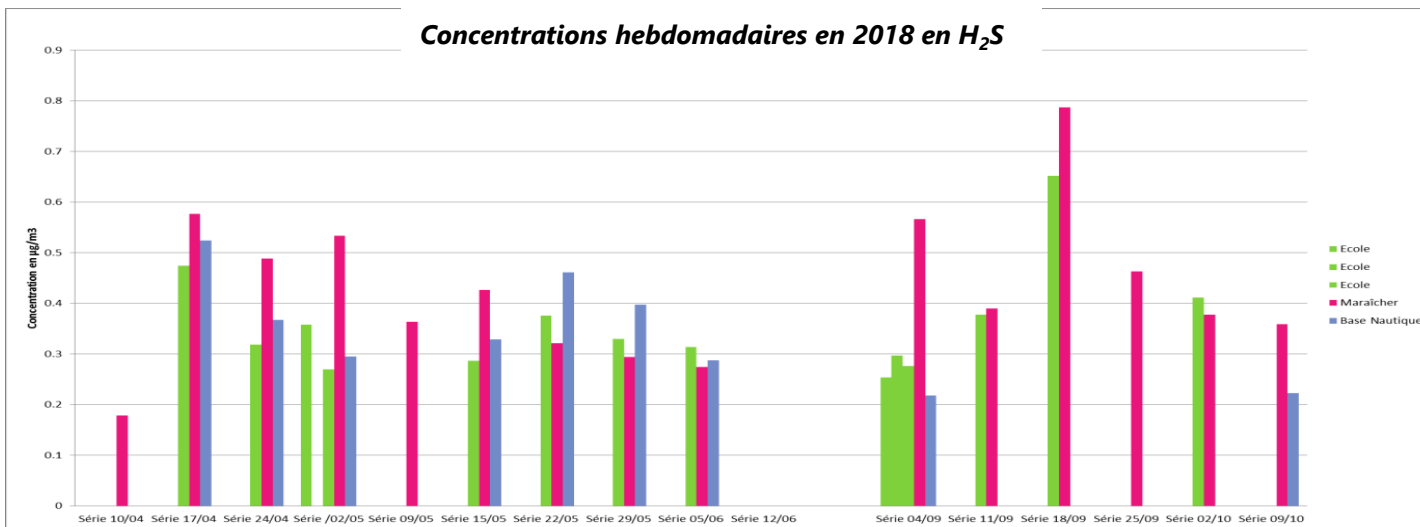
**Valeurs quarts horaires en H<sub>2</sub>S du 09/04/2018 au 20/11/2018 à l'école du Petit Castelet en µg/m<sup>3</sup>**

	Concentration en H <sub>2</sub> S	VTR
Maximum quart horaire	53,2 µg/m <sup>3</sup> le 25/08	Aigüe 100 µg/m <sup>3</sup>
Maximum horaire	45,6 µg/m <sup>3</sup> le 02/09	
Maximum journalier	10,7 µg/m <sup>3</sup> le 13/05	Sub-chronique 30 µg/m <sup>3</sup>

### 37.2 VTR RETENUES

Type d'effet	Voie d'exposition	Facteur d'incertitude	Valeur de référence	Source, Année de révision	Origine de la valeur retenue
Effets à seuil	Inhalation (aiguë)	27	MRL= 100 µg.m <sup>-3</sup>	ATSDR, 2006	INERIS, 2011
Effets à seuil	Inhalation (sub-chronique)	30	MRL= 30 µg.m <sup>-3</sup>	ATSDR, 2006	INERIS, 2011
Effets à seuil	Inhalation (chronique)	300	RfC = 2 µg.m <sup>-3</sup>	US EPA, 2003	INERIS, 2011

- Aucun dépassement des VTR retenues par INERIS



(concentrations en µg/m <sup>3</sup> )	Ecole	Maraîcher	Base Nautique
<b>Moyenne Avril- Octobre 2018</b>	<b>0,37</b>	<b>0,43</b>	<b>0,34</b>
Max semaine Avril- Octobre 2018	0,65	0,79	0,52

Effets à seuil	Inhalation (chronique)	300	RfC = 2 µg.m <sup>-3</sup>	US EPA, 2003	INERIS, 2011
----------------	------------------------	-----	----------------------------	--------------	--------------

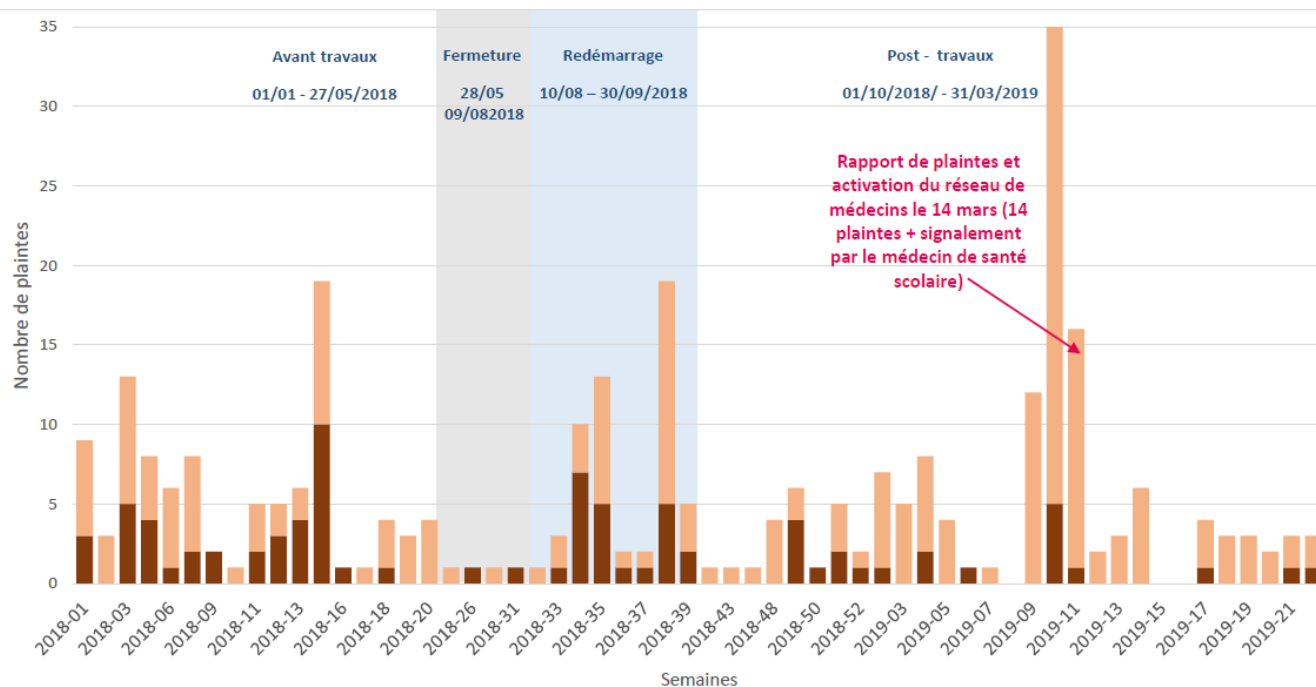




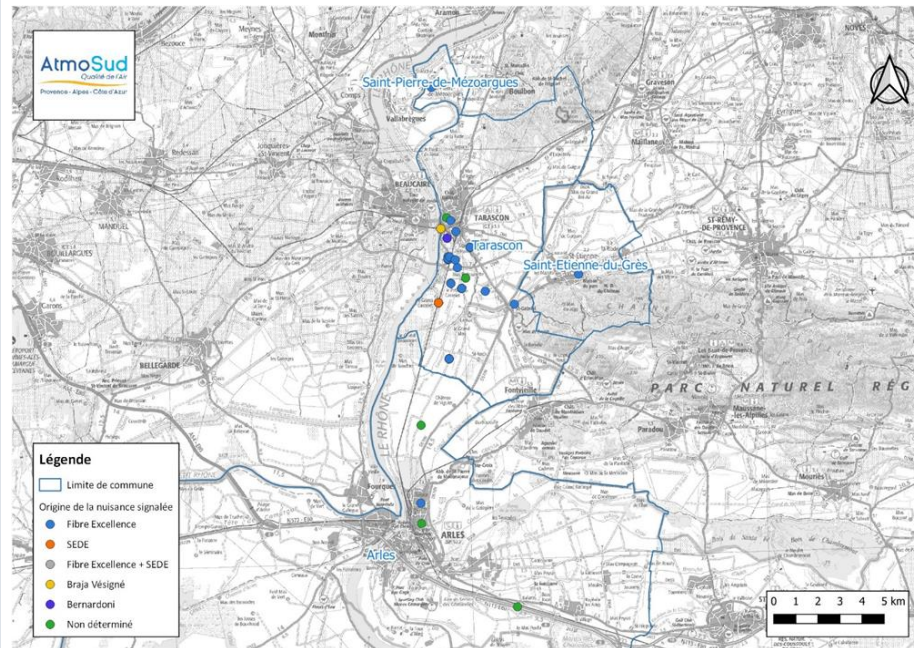
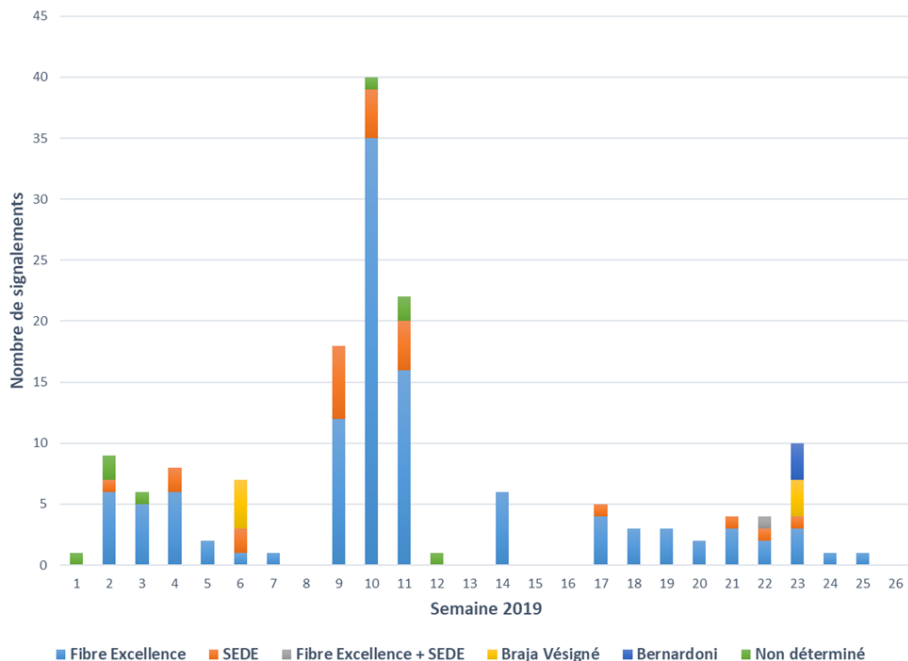
## COURBE ÉPIDÉMIQUE HEBDOMADAIRE DES PLAINTES (N=296 - FIBRE EXCELLENCE)



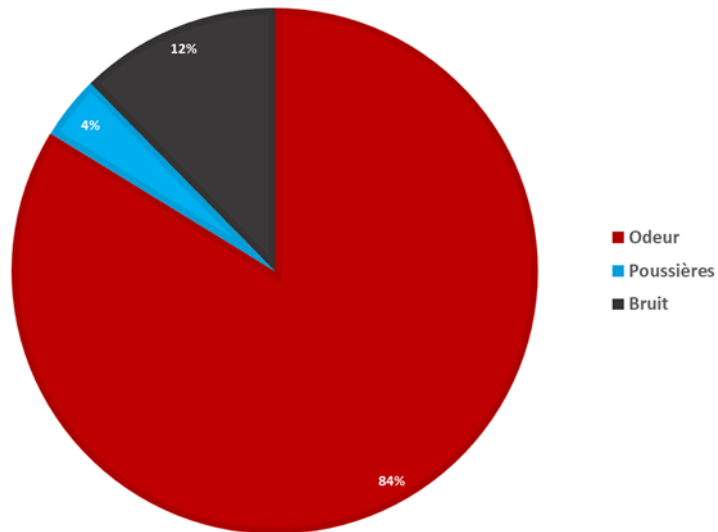
■ Avec symptômes ■ Sans symptômes



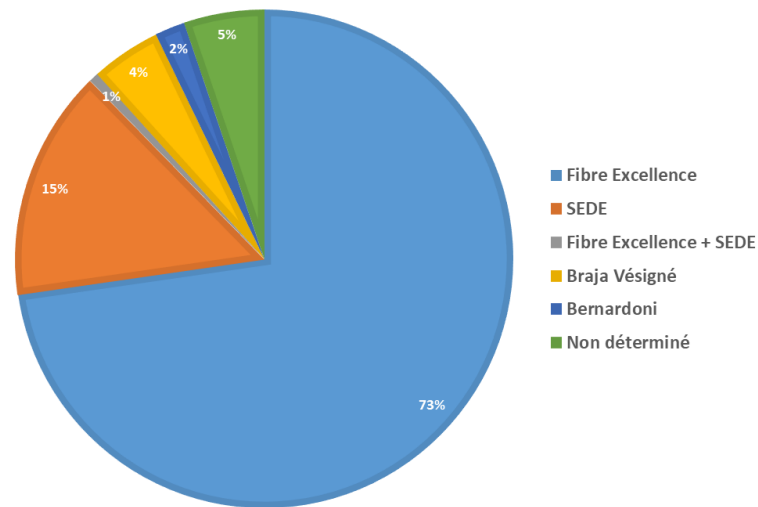
Evolution du nombre de signalements sur Tarascon et alentours par semaine et par origine depuis début 2019

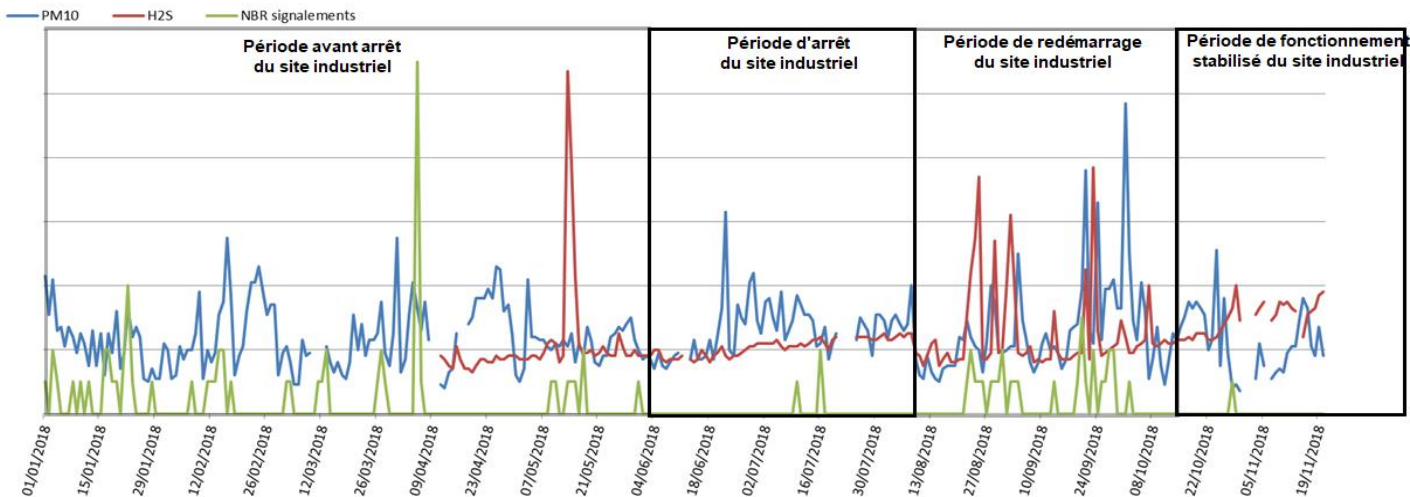


RÉPARTITION DES TYPES DE SIGNALEMENTS DE NUISANCES



RÉPARTITION DES ORIGINES DES SIGNALEMENTS DE NUISANCES





***Dynamique des signaux journaliers concernant les PM10, l'H<sub>2</sub>S et les signalements de nuisances à l'école (site n°2).***

La relation entre ces paramètres apparaît nettement, notamment entre les signalements de nuisances et l'H<sub>2</sub>S.

- Des nuisances olfactives et sonores sont toujours présentes en 2019 et constituent une nuisance et une préoccupation en matière de santé.
- En termes de niveaux de polluants en particules en suspension et en hydrogène sulfuré :

**Les mesures 2018 effectuées lors d'une année de non respect de seuil à l'émission (PM) avec une période d'arrêt puis de redémarrage plutôt longue en enfin une courte période en fin d'année de fonctionnement stabilisé a montré des niveaux en PM10 et en H<sub>2</sub>S de respect des seuils de la réglementation en vigueur en France en matière de qualité de l'air.**

Expertise AtmoSud : les niveaux dans l'environnement en 2019 ne pourront être que meilleurs en rapport avec le respect des rejets en poussières de l'établissement industriel (vérification par surveillance à l'émission tous les 15 jours) et la non détérioration de la situation en matière d'H<sub>2</sub>S, avec une perspective d'amélioration sur ce thème ainsi que sur celui des nuisances sonores.

- AtmoSud reste mobilisé sur ce dossier avec notamment son dispositif de signalements des nuisances actif et la transmission rapide des signalements des populations vers les industriels et les services de l'état.



# AtmoSud

*Qualité de l'Air*

Provence - Alpes - Côte d'Azur

**Merci de votre attention**

11/07/2019

**ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE AIR !**